

NOTICE DE DEPOT EN LIGNE DES DEMANDES DE SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE CAMPAGNE 2025

[RENOUVELEMENT, ACTIVATION ET CREATION DE COMPTE SUR LE PORTAIL DAUPHIN](#)

Cas n° 1 - Les organismes porteurs déjà enregistrés sur DAUPHIN

L'organisme se connecte sur la plateforme DAUPHIN <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/> à l'aide de son identifiant et de son mot de passe.

Cas n° 2 - Les nouveaux porteurs

L'organisme se connecte sur la plateforme DAUPHIN <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/> pour créer **son compte** en saisissant un **identifiant** (une adresse mail valide) et le **mot de passe de son choix**. Ce compte lui permettra, d'identifier son organisme et de remplir une ou plusieurs demandes de subvention.

[AIDE A LA SAISIE](#)

Un guide de saisie USAGER est disponible sur <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/> Pour éviter les erreurs, il est conseillé de le consulter.



Le budget prévisionnel de l'action

La subvention demandée au titre de la politique de la ville est **globalisée** dans le **compte 74**, sur la ligne **01-ETAT-POLITIQUE-VILLE** du menu déroulant.

Le territoire de l'action

Utiliser le menu déroulant et **sélectionner le nom du Quartier concerné**.

La période de l'action

A l'exception des conventions pluriannuelles d'objectif, la période de déroulé de l'action doit être comprise entre le **1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025**.

Les bilans 2023

Tout renouvellement d'action doit être accompagné du bilan 2024. La saisie des bilans 2024 sur la plateforme Dauphin sera possible à compter de mi-janvier.